

Championnats individuels ANJTT

Date : 27 et 28 novembre 2010

Lieu : Salle polysports, Place Béseran, Chemin de la Piscine, 2740 Moutier

Programme :

Samedi 27 novembre 2010

7h30 : Ouverture de la salle
7h45 : Contrôle des licences
8h00 : Doubles mixtes U11/U18
Doubles filles U11/U18
Doubles garçons U11/U13
Doubles garçons U15
Doubles garçons U18
9h00 : Simples filles U11/U18
Simples garçons U15
Simples garçons U18
10h00 : Simples garçons U11
Simples garçons U13
12h00 : Doubles O40
Doubles O50/O70
13h00 : Simples O40
Simples O50
Simples O60/O70

Dimanche 28 novembre 2010

7h30 : Ouverture de la salle
7h45 : Contrôle des licences
8h00 : Doubles C
Doubles D
Doubles E
Simples C
9h00 : Simples D
Simples E
10h00 : Doubles A/B
Doubles mixtes
11h00 : Simples A
Simples B
12h00 : Simples dames B/C
Simples dames D
Doubles dames B/C/D

Juge-arbitre : Mme Katja Brand, Saint-Imier

Assistant : M. Christophe Delestre, Neuchâtel

Inscriptions

Elles sont à adresser au moyen des formulaires joints à : Christophe Delestre, Faubourg de l'Hôpital 56, 2000 Neuchâtel, jusqu'au vendredi **19 novembre 2010 dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi (courrier A), ou par message électronique à l'adresse suivante : christophe.delestre@anjtt.ch

Tirage au sort

Chez Christophe Delestre Faubourg de l'Hôpital 56 2000 Neuchâtel.
Mardi 23 novembre 2010, sous contrôle de la juge-arbitre.

Contrôle des licences

Selon RS STT, art. 11.5.1 et RF STT, art. 12.3.1

Finances d'inscriptions

- Fr 4.-- taxe STT, obligatoire pour chaque joueur/joueuse (pour les 2 jours)
- Fr 10.-- simples A
- Fr 8.-- toutes les autres séries de simples
- Fr 7.-- pour les doubles, par joueur/joueuse
- Fr 5.-- par série, pour les jeunes U11 à U18

Les inscriptions sont à régler par club, au moyen du bulletin de versement qui leur sera fourni par l'organisateur. Aucune finance d'inscription ne sera encaissée cash les jours de manifestation.

Toute absence non excusée (la date limite étant celle du tirage au sort) sera punie d'une amende prévue au RF STT, art. 12.2.3.

Balles

Les joueurs se munissent de balles oranges, toutes les marques agréées par STT sont autorisées.

Récompenses

Médailles aux 3 premiers de chaque série.

Remarques importantes

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégâts ou accidents.

Boissons et nourriture chaudes et froides seront disponibles sur place durant les 2 jours de manifestation.

Possibilité de dormir sur place, se renseigner au préalable auprès des organisateurs.

Règlement du tournoi

- 1) La manifestation est ouverte aux joueurs/joueuses d'un club l'ANJTT en **possession d'une licence STT** valable.
- 2) Les clubs sont responsables de l'inscription de leurs joueurs.
- 3) **Simple** : pour les séries simples B, C, D et E un(e) joueur/euse **peut s'inscrire** dans la série correspondante à **son classement et dans celle directement supérieure**. La série E est réservée aux joueuses et joueurs classé(e)s D1 et D2, qui peuvent également s'inscrire en série D (simple et double), par contre pas dans la série simple C.
- 4) **Doubles** : en plus des doubles mixtes, un(e) joueur/euse **ne peut s'inscrire que dans une série de doubles**. Un double B se compose d'au moins un joueur B, associé éventuellement à un joueur C. Un double C se compose d'au moins un joueur C, associé éventuellement à un joueur D ou E. La composition des doubles des catégories d'âges est réglementée selon un principe analogue. **Un maximum de deux doubles par joueur/euse est autorisé dans un jour**. Exception : les filles U11 à U18 ont le droit de participer au double de leur catégorie d'âge, en plus du double filles et jeunesse mixte le samedi.
- 5) Les séries simples et doubles **O40 à O70 sont mixtes**.
- 6) **Dames jouant le dimanche** : une dame peut s'inscrire dans la catégorie simples E, D ou C correspondant à son classement « homme », ainsi que dans la catégorie supérieure
- 7) A l'exception de la série A, qui se dispute **en quatre sets gagnants**, les matches se disputent en **trois sets gagnants**, art. 38.1.9 du RS STT.
- 8) Toutes les séries se jouent par **élimination directe**, à l'exception des catégories d'âge, disputées par **poules** (3 joueurs/joueuses au minimum par groupe), art. 906 du RS FSTT. Dans ce cas, les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour le tour principal.
- 9) Les séries ne sont disputées qu'avec un **minimum de 4 participants** (ou 4 équipes), art. 30.5 du RS STT. Dans la mesure du possible, les joueurs inscrits dans une série non disputée sont intégrés dans la série la "plus proche".
- 10) Un homme **ne peut pas** participer dans une catégorie réservée aux dames.
- 11) Le tirage au sort sera effectué selon art. 380.5.ff du RS STT.
- 12) Un joueur est **exclu** de sa série s'il n'est pas prêt à jouer 2 minutes **après le dernier appel**, celui-ci ayant lieu 3 minutes après le premier, art. 380.8.1 du RS STT.
- 13) Collage des revêtements : les solvants volatils nocifs sont interdits, art. 3.2.4.1 RCI STT. **Il est interdit de coller dans la salle et ses alentours**. Des contrôles en vue de détecter la présence de ces produits sont possibles. Le cas des contrevenants est réglé selon RF STT art. 12.1.16 – 12.1.18.
- 14) Une tenue sportive conforme est obligatoire RCI STT art. 3.2.2. ff. Des chaussures de sport "indoor" propres sont obligatoires pour accéder aux aires du jeu (pas de semelles noires marquantes).
- 15) La participation implique l'acceptation de ces dispositions réglementaires !

Les organisateurs espèrent vous retrouver nombreux lors de ces championnats et souhaitent que les rencontres se disputent avec fair-play et dans la bonne humeur, tout en gardant intact l'esprit de compétition.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, je vous présente, chers amis pongistes, mes salutations sportives.

Pour le comité d'organisation

A. Koenig